

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE ONZE DECEMBRE

## A LA REQUETE DE :

**CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme à Conseil de direction au capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

## REPRESENTE PAR :

**Maître Vincent RIEU, S.C.P. DENEL-GUILLEMAIN-RIEU-DE CROZALS-TREZEGUET-SURVILLE**, au capital de 6.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 400 361 945 dont le siège social est situé 23 bis rue Maguelone à MONTPELLIER (34000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

## AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de Maître Philippe PRADAL, Notaire associé à LUNEL en date du 27 aout 2014, contenant par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à prêt d'une somme de 115.000 euros outre intérêts conventionnels au taux de 3,80% l'an, frais et accessoires

**Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,**

Me suis transporté sur la commune de LUNEL (Hérault) – 18 rue du Puits de Ricard, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, les 26 et 27 Novembre 2018

## AINSI QU'IL SUIVIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier sis à LUNEL18 rue du Puits de Ricard, cadastré section AX n°327 pour une surface de 2a 53ca, à savoir :

- **Le lot 1** : au rez-de-chaussée, un appartement dont l'accès se fait par une porte à droite, dans le hall d'entrée, avec séjour, cuisine, salle de bains et chambre voutée, et les 133/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- **Le lot 8** : une chambre, un débarras, un WC et une cour au rez-de-chaussée et les 14/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES ( , au descriptif suivant :

**SYNDIC : AUCUN SELON LE PROPRIETAIRE**

**BAIL : le bien est occupé par**

**débiteur poursuivi il n'existe aucun bail.**

**CHAUFFAGE : ELECTRIQUE**

**Certificat de superficie** n° 19123059\_SB/36243\_



**Résultat du repérage**

Date du repérage : **12/12/2019**  
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**  
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Me Le FLoch**  
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surfaces annexes	Commentaires
Cuisine	5,6	0	
Chambre	12,6	0	
Séjour	27	0	
Wc	1,24	0	
Salle d'eau	4,6	0	
Dégagement	0,6	0	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

**Surface loi Carrez totale : 51,64 m<sup>2</sup> (cinquante et un mètres carrés soixante-quatre)**

**Surfaces annexes totale : 0,00 m<sup>2</sup> (zéro mètres carrés zéro)**

**Une pièce n'a pas pu être mesurée (V croquis en dernière page)**

Fait à LUNEL, le 12/12/2019

Par :





## ENTREE – PIECE PRINCIPALE

La porte d'entrée en bois demeure exempte de toute dégradation notable et en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur claire demeure maintenu en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons peints ne présentent aucune dégradation particulière.

Le plafond vouté et peint ne mérite aucune observation particulière.

Des reprises d'enduit sont toutefois visibles par endroit.

Cette pièce dispose d'une ouverture fixe ainsi qu'une porte vitrée en bois donnant accès à la cour intérieure.





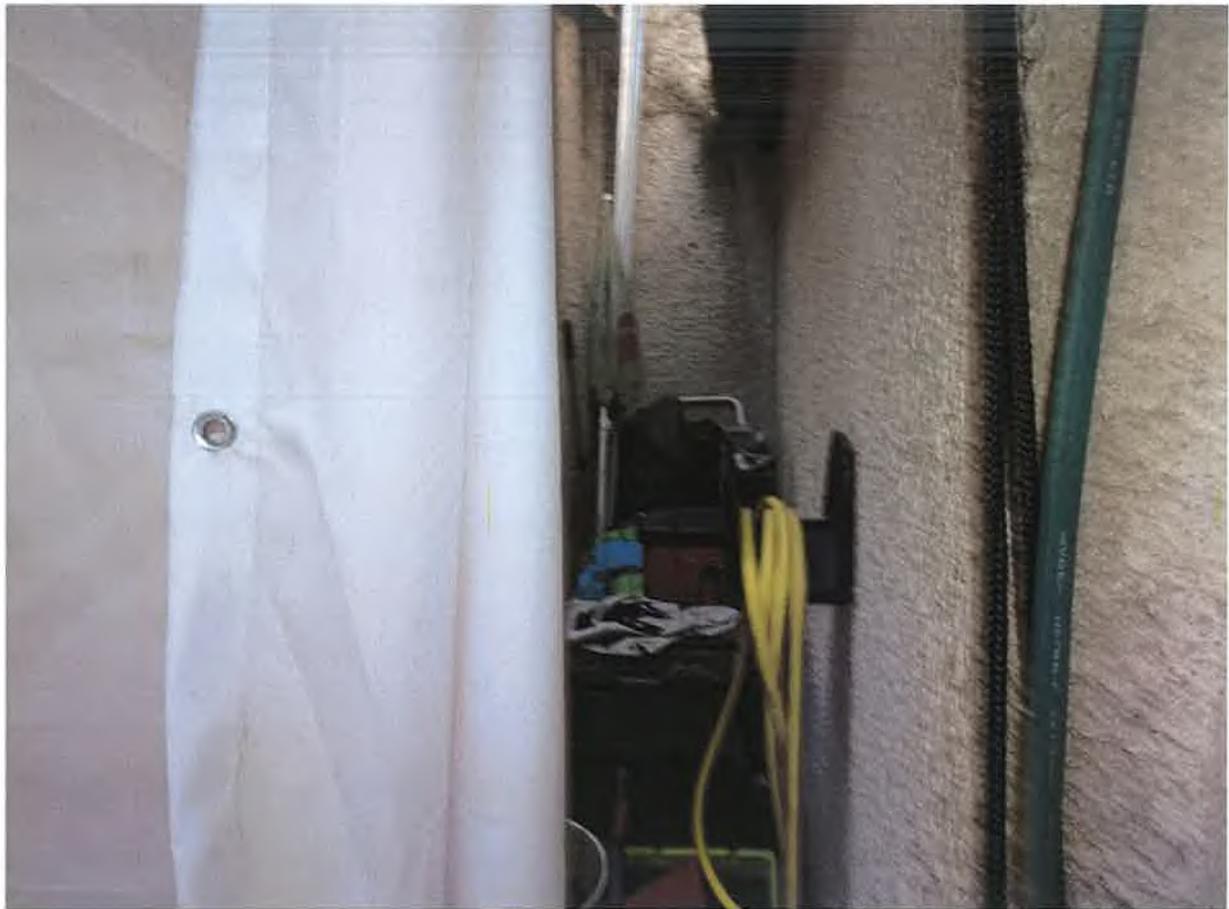




COUR INTERIEURE

Cette cour bénéficie d'un revêtement en pierres disposées en opus incertum, lesquelles ne souffrent d'aucune dégradation majeure.





### **CUISINE EN ENFILADE**

Le coin cuisine se compose d'un évier simple bac, d'une hotte aspirante, d'une place vitrocéramique, l'ensemble accompagné de meubles hauts et bas avec emplacements électroménager, et maintenu en bon état d'entretien.

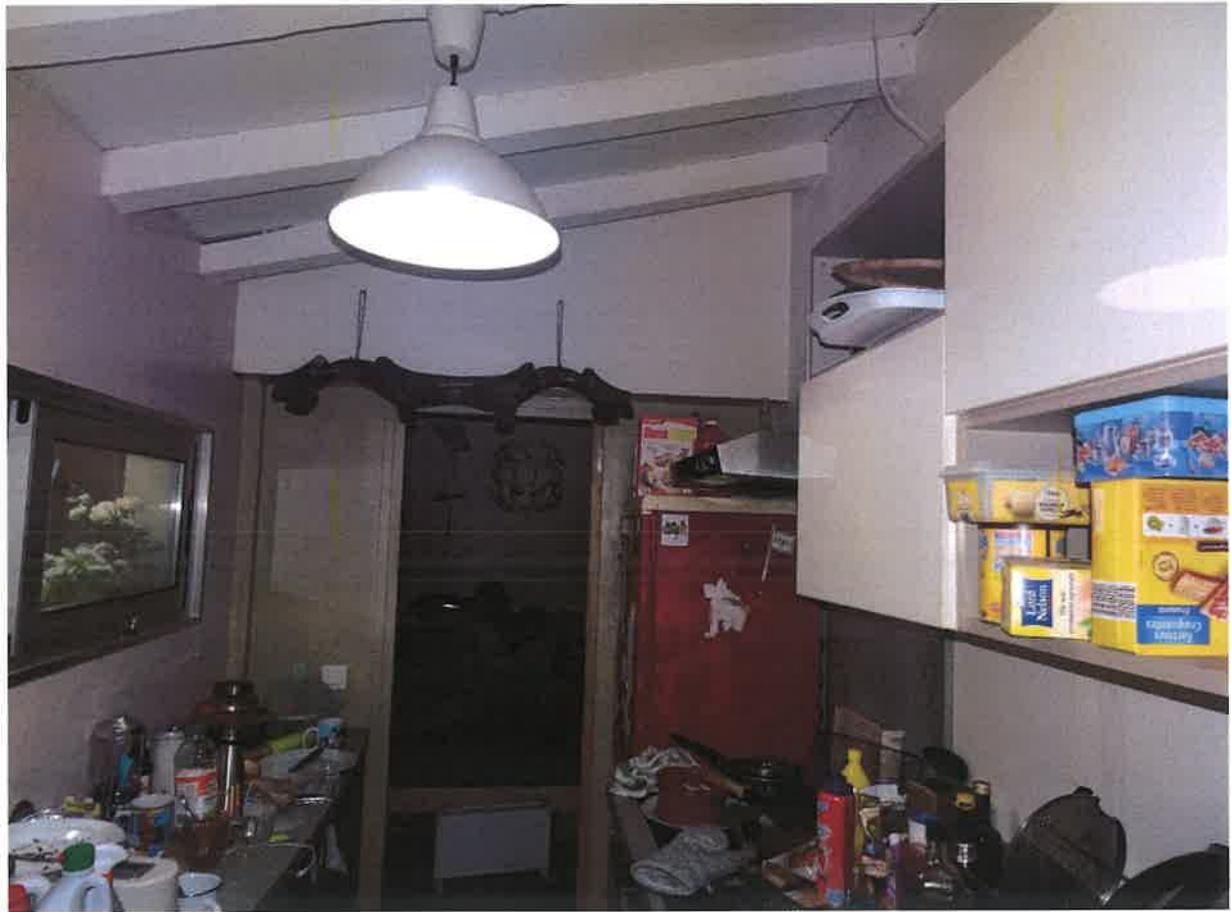
Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur claire demeure maintenu en bon état d'entretien.

Les murs partiellement carrelés ne méritent aucune observation particulière.

Le plafond mansardé est exempt de toute dégradation notable.

Une ouverture coulissante aluminium agrémente cet espace.





CHAMBRE 1

L'accès à cette chambre se fait exclusivement depuis la cuisine.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur claire demeure en bon état d'entretien pour les parties visibles.

Les murs et cloisons enduits sont également exempts de toute dégradation notable.

Le plafond mansardé avec poutres apparentes ne mérite aucune observation.

Cette chambre bénéficie d'une ouverture en bois dont l'état n'a pu être vérifié.





### SALLE D'EAU

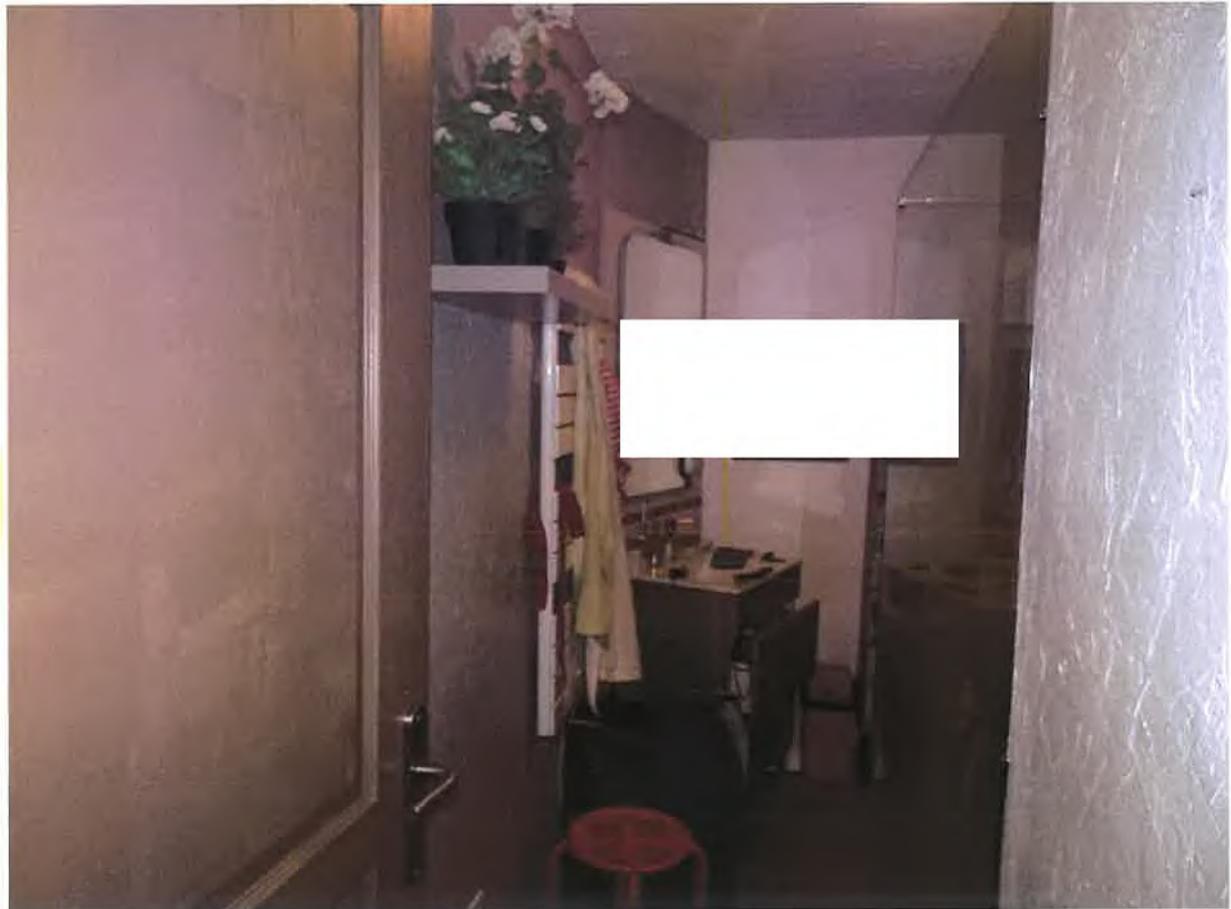
Cet espace se compose d'une douche avec paroi en verre, un meuble avec vasque encastrée, un miroir, l'ensemble maintenu en bon état d'entretien.

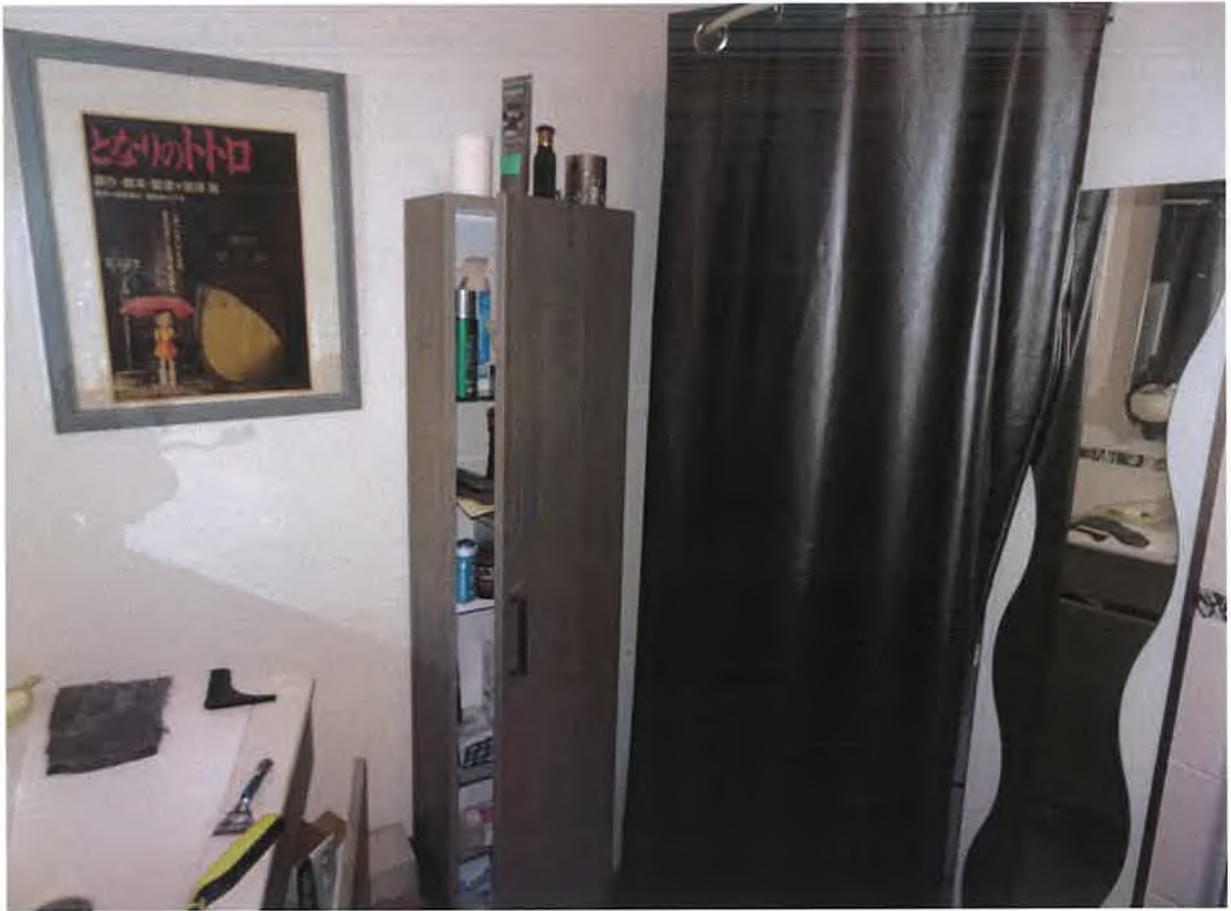
Les murs et cloisons partiellement carrelés ne méritent aucune observation particulière.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage demeure en bon état d'entretien.

Le plafond peint ne mérite aucune observation.

Cette pièce ne bénéficie d'aucune ouverture.







## WC

Cet espace se compose exclusivement d'un WC avec réservoir de chasse maintenu en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur claire demeure maintenu en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons crépis sont exempts de toute anomalie majeure, malgré des différences de teintes à plusieurs endroits.

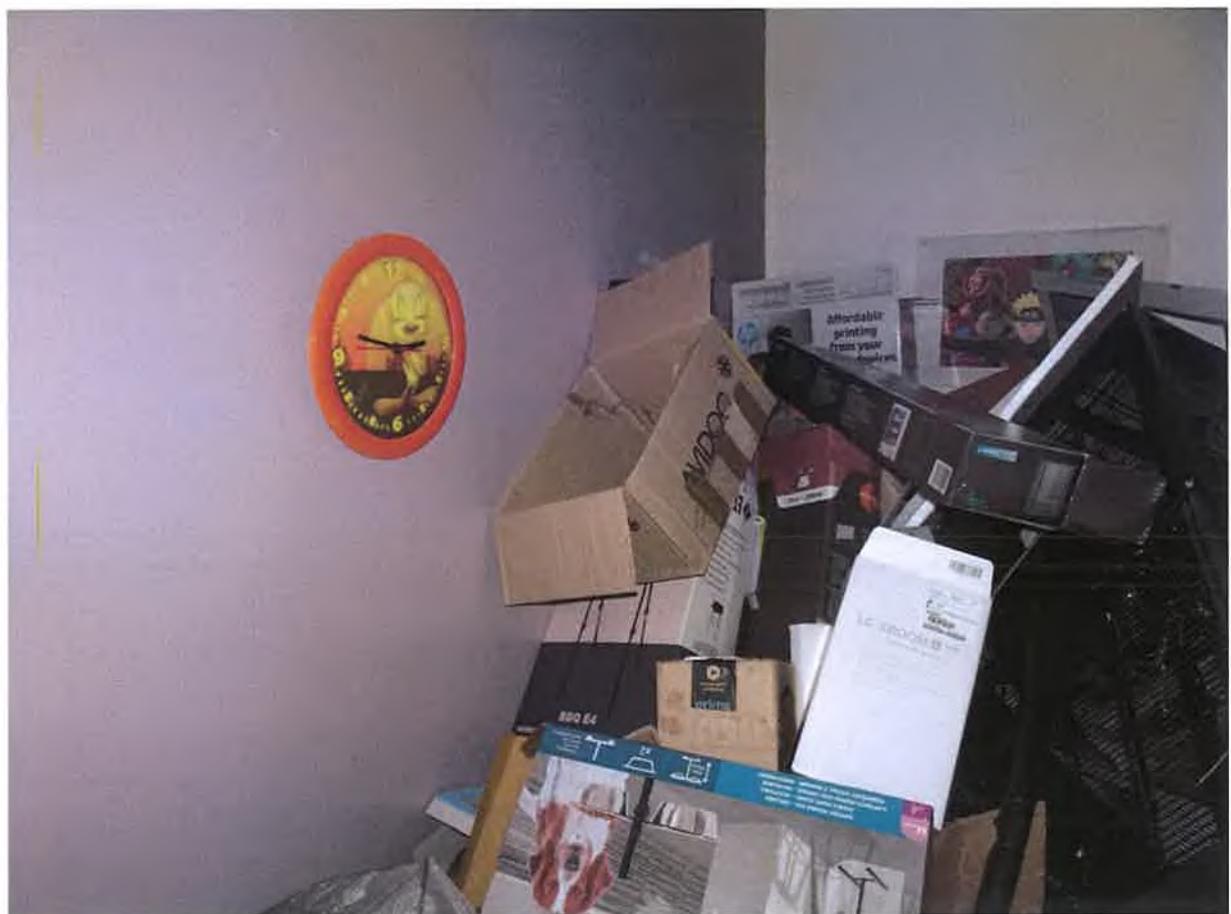


## CHAMBRE 2

Cette pièce est entièrement encombrée, aucune constatation n'a pu être effectuée au niveau du revêtement de sol.

Les murs et cloisons, ainsi que le plafond, peints sont également exempts de toute dégradation notable.

Cet espace bénéficie d'une ouverture en bois, avec volet roulant manuel et grille de défense. J'émetts toute réserve quant à son fonctionnement.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

